

Le concept de développement durable

Cécile Duclaux-Monteil Ott, Ph. D.

La multiplication, depuis quelques décennies, des crises naturelles et industrielles, ainsi que la prise de conscience des impacts environnementaux de notre modèle de développement économique qui s'accumulent depuis la révolution industrielle, ont contribué à une lente évolution des mentalités.

Comme toute construction sociale, le concept de développement durable a émergé dans ce contexte historique particulier. Si ce concept continue d'étendre son influence, c'est parce qu'il met en évidence la grande interdépendance qui existe entre la nature et les organisations humaines qui en dépendent.

En effet, ce lien étroit entre tous les systèmes naturels et anthropiques nécessite une coopération accrue et soutenue pour résoudre les conflits d'usage et réduire les tensions qui agressent les systèmes vitaux de notre planète, qui est aussi celle de nos enfants et petits-enfants non encore nés.

Cette coopération accrue suppose la mobilisation de tous les acteurs politiques, sociaux et économiques, que ce soit par la sensibilisation ou par la contrainte, y compris dans sa dimension financière.

Organisé en trois séquences, ce module sur le concept de développement durable a pour objectif de fournir aux acteurs de la société civile les outils nécessaires au renforcement des principes, des valeurs et des mécanismes du développement durable.

SÉQUENCE 1

La définition du concept de développement durable

Cette séquence est consacrée à la définition du concept de développement durable. Avant de rappeler cette définition, nous reviendrons sur les sources de ce concept et sur les grandes dates de son développement. Nous insisterons à la fin de cette séquence sur les principes et les piliers du développement durable.

1 Les sources du concept

Il est admis que l'expression *sustainable development*, dans le sens qui lui est donné aujourd'hui, a été employée pour la première fois en 1980, par les Nations Unies, dans un rapport de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) intitulé *Stratégie mondiale de la conservation* (1980)¹.

Les évocations antérieures de ce concept

Sur le plan économique : L'économiste Kenneth Boulding (1966) compare l'économie du cowboy (*cowboy economy*) à celle du cosmonaute (*spaceman economy*). Selon lui, les pratiques de la première ont rompu le fragile équilibre écologique construit au fil des années, tandis que la seconde est une économie à bâtir.

Dans une perspective religieuse, l'historien Lynn Townsend White (1984) montre la responsabilité du christianisme occidental dans la crise écologique.

Le rapport Meadows du Club de Rome, intitulé *Halte à la croissance ?* (Meadows, Meadows *et al.* [1972] 1973), dénonce un modèle économique fondé sur une croissance illimitée. Ce rapport présente le développement économique et la protection de l'environnement comme étant antinomiques et appelle à un changement radical de mode de développement.

Plusieurs études sur les pratiques traditionnelles africaines, à l'instar de celle de Dominique Juhé-Beaulaton (2010), montrent l'importance de ces pratiques (jachère, bois et forêts sacrés) pour la préservation de l'environnement.

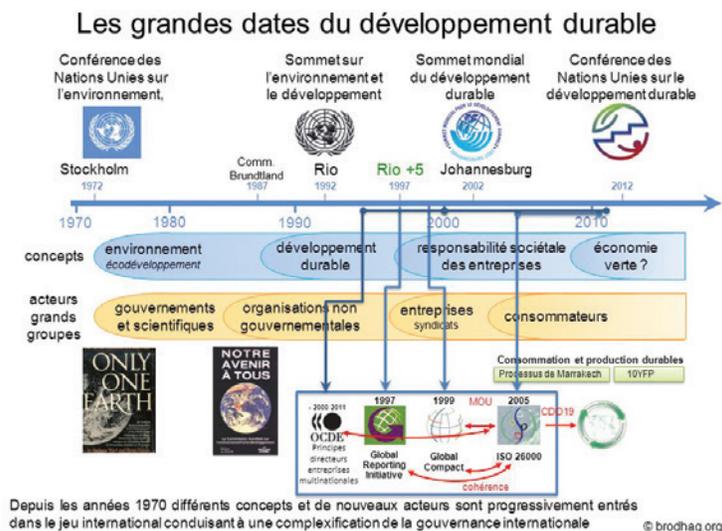
James Lovelock (1993) considère que les systèmes vivants de la Terre appartiennent à une même entité régulant l'environnement de manière à préserver les conditions favorables à la vie.

Les conférences onusiennes et leurs instruments

La conférence de Stockholm sur l'environnement humain (1972) reste la référence.

En 1987, le rapport *Notre avenir à tous*, rendu par la Commission mondiale pour l'environnement et le développement réunie à la demande de l'ONU et présidée par Gro Harlem Brundtland, consacre le terme *sustainable development*, traduit successivement en français par *développement soutenable*, puis *développement viable* et, enfin, *développement durable*.

1. Fruit d'une collaboration entre l'UICN, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le World Wildlife Fund (WWF), ce rapport montre que le développement doit améliorer la qualité de vie des humains tout en conservant la vitalité des ressources naturelles.



En 1992, à Rio de Janeiro, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) conforte la notion de développement durable à travers la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et par des propositions juridiquement non contraignantes, rassemblées dans le plan Action 21.

En 2002, le Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) de Johannesburg marque un tournant important pour la promotion du développement durable.

En 2012, La Conférence des Nations Unies sur le développement durable 2012 (Rio+20) est la continuité du Sommet de Rio 1992. En 2015, les objectifs du développement durable (ODD) remplacent les objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

D'autres conférences et sommets internationaux² marquent les grandes étapes de la construction du concept de développement durable.

2 La définition du concept de développement durable

Le terme *développement durable* connaît une pluralité de définitions.

2. Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 1995 ; Deuxième Conférence sur les établissements humains (Habitat II ou Sommet des villes), Istanbul, 1996 ; Sommet mondial de l'alimentation, Rome, 1996 ; Sommet du millénaire, New York, 2000 ; Conférence sur le financement du développement, Monterrey, 2002.

La formule du rapport Brundtland

Selon la formule Brundtland, universellement acceptée, le développement durable est « un développement qui permet de satisfaire les besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures de répondre aux leurs ». Deux concepts sont inhérents à cette de notion : le concept de besoins, plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent à la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.

D'autres définitions

Le développement durable est « un type de développement qui prévoit des améliorations réelles de la qualité de la vie des hommes et en même temps conserve la vitalité et la diversité de la Terre. Le but est un développement qui soit durable. À ce jour, cette notion paraît utopique, et pourtant elle est réalisable. De plus en plus nombreux sont ceux qui sont convaincus que c'est notre seule option rationnelle » (UICN, PNUE et WWF, 1980).

Le développement durable est « une démarche visant l'amélioration continue de la qualité de vie des citoyens par la prise en compte du caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale, économique et culturelle du développement durable dans une perspective d'équité intra- et intergénérationnelle » (OIF, 2002).

3 Les principes et les piliers du développement durable

Le développement durable est conçu comme devant reposer sur des piliers interdépendants (2) et vise à traduire dans des politiques et des pratiques un ensemble de principes (1)³.

Les principes

La protection de l'environnement : La protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.

La production et la consommation responsables : Les modes de production et de consommation doivent évoluer en vue de réduire au minimum leurs répercussions défavorables sur les plans social et environnemental.

3. Le développement durable vise à traduire dans des politiques et des pratiques un ensemble de 27 principes, énoncés à la Conférence de Rio en 1992.

La responsabilité : La responsabilité s'exerce aux niveaux individuel et collectif. À l'échelle internationale, les États ont des responsabilités communes, mais différenciées. Les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe dans l'effort international en faveur du développement durable (principe 7).

Exemple : Les pays riches, principaux responsables du changement climatique global, s'engagent à respecter des quotas de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre, en faisant payer une taxe aux industries qui polluent beaucoup.

La solidarité : La solidarité se conçoit dans le temps et dans l'espace. *Dans le temps*, entre les générations présentes et futures. Ainsi, les choix du présent doivent tenir compte des besoins des générations à venir.

Exemple : leur droit à vivre dans un environnement sain. *Dans l'espace*, entre les peuples, entre les pays, entre les régions pauvres et les régions riches, entre milieu urbain et milieu rural.

La participation et l'engagement : Le développement durable repose sur l'engagement et la participation de tous. Ces deux principes visent à mettre en œuvre des processus d'information transparente et pluraliste, de consultation, de débat public, en intégrant tous les acteurs concernés à tous les niveaux de décision, du local à l'international. **Exemple** : la mise en place de conseils de jeunes, les conférences de citoyens.

La précaution : En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement. **Exemple** : Limiter les émissions de CO₂ pour freiner le changement climatique.

La subsidiarité : La prise de décision et la responsabilité doivent revenir à l'échelon administratif ou politique le plus bas en mesure d'agir efficacement. **Exemple** : Une action de coopération internationale doit s'intégrer aux politiques décidées et mises en œuvre localement et non s'y substituer.

Les piliers

Le pilier économique : L'économie est un instrument au service du développement humain. Par conséquent, le développement durable n'exclut pas la poursuite de la croissance (l'augmentation de la production de biens et de services), pour répondre aux besoins des générations présentes et futures. Toutefois, le développement durable promet une gestion saine et durable, sans préjudice pour l'environnement et le social.

Le pilier social et sociétal : Le développement durable vise à assurer la cohésion sociale en veillant à la réduction de la pauvreté et des inégalités, au partage équitable des revenus et des services, à une répartition équitable de la richesse en fonction de la contribution de chacun. Le pilier social inclut aussi la dimension sociétale, qui vise les rapports de l'entreprise avec la société civile (élus, médias, administration, communauté scientifique, organismes non gouvernementaux, communautés, actionnaires, banquiers, assureurs, fournisseurs, sous-traitants, clients, consommateurs).

Le pilier environnemental : Le développement durable vise la limitation de l'impact des activités humaines sur l'environnement naturel, mais aussi urbain. Il s'agit de préserver les ressources naturelles à long terme en réduisant leur surexploitation, les nuisances, la défiguration des paysages, l'exploitation des énergies fossiles au profit d'énergies renouvelables. **Exemples** : la réduction des rejets polluants l'atmosphère, la lutte contre le déboisement et la désertification, la protection de la biodiversité et des forêts, la promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement et de la santé.

Le pilier culturel (la culture et la diversité culturelle) : Depuis le Sommet mondial sur le développement durable de 2002, la culture est considérée comme une quatrième composante du développement durable. La culture, dans sa diversité, est une richesse. Il n'est plus possible de concevoir un développement durable qui ne respecterait pas la préservation des libertés et des droits culturels, d'identités, de savoirs, de langues, de modes et de rythmes de développement diversifiés.

SÉQUENCE 2

Les acteurs et les outils du développement durable

Cette séquence est consacrée aux acteurs et aux outils du développement durable. Elle met en lumière la diversité des outils et l'importance d'associer toutes les parties prenantes à la mise en œuvre du développement durable.

1 Les acteurs du développement durable

Le développement durable concerne tous les acteurs, qui regroupent toutes les personnes physiques et morales (gouvernements, collectivités locales, associations, entreprises, citoyens) contribuant à la définition des valeurs et des objectifs du développement durable et à leur mise en œuvre.

Le principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement affirme que : « La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés. »

Le préambule du plan Action 21 de Rio, quant à lui, souligne que « le développement durable doit être mis en œuvre par tous les acteurs, publics, privés et de société civile, au niveau local, national, sous-régional, mondial » (*Adéquations*, « Les acteurs du développement durable », 2008).

2 Les outils du développement durable

Il faut d'emblée relever qu'il n'existe pas d'outil universel. Il existe, en effet, plusieurs types d'outils. Toutefois, pour être efficaces, ceux-ci doivent favoriser des actions concrètes.

Les indicateurs du développement durable

Le développement durable est une notion protéiforme, comprenant plusieurs composantes et se prêtant mal à une mesure unique.

Un indicateur s'analyse comme une représentation simplifiée d'une réalité complexe. Il répond généralement à trois grandes fonctions :

- *une fonction scientifique* : évaluer l'état de l'environnement ou les progrès du développement durable ;
- *une fonction politique* : déterminer les priorités et évaluer les performances de l'action publique ;
- *une fonction sociétale* : faciliter la communication, orienter l'action dans le bon sens.

Exemple : Un indicateur X peut être analysé sous le prisme des éléments ci-après :

- *Objectif* : améliorer le bien-être des populations.
- *Thème* : développement et croissance économique durable.
- *Actions* : coopération internationale, lutte contre la pauvreté, protection et promotion de la santé, promotion d'un habitat durable, etc.

Les outils de gestion axés sur les résultats

Comme nous l'avons mentionné, il n'existe pas d'outil universel, mais bien plusieurs types d'outils de développement durable. En voici quelques exemples :

Les outils de planification et d'orientation : Ces outils déterminent les priorités orientant les actions à mettre en œuvre. **Exemple** : une feuille de route.

Les outils législatifs et réglementaires : Ce sont des outils contraignants nécessaires à la mise en œuvre des politiques, des programmes, des stratégies, des projets de développement durable. **Exemples** : les textes de lois, les guides de bonnes pratiques, les directives, les rapports.

Les outils économiques et fiscaux : Ces outils utilisent les mécanismes du marché. Ils peuvent être incitatifs ou contraignants.

Les outils de participation et de communication : Ces outils servent à informer, à sensibiliser, à former ou à mobiliser toutes les parties prenantes. Ils favorisent la participation et la gestion participative. **Exemples** : les guides méthodologiques, les réunions, jeux de rôles.

Les outils technologiques : Ces outils mettent à profit les innovations techniques et technologiques. **Exemple** : les nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC).

Les outils d'analyse, de mesure et de suivi : Ces outils servent à évaluer la performance des stratégies, des politiques, des programmes, des projets de développement durable. **Exemples** : les grilles d'analyses du développement durable, les grilles des compétences en développement durable, les rapports.

Les stratégies locales de développement durable

Chaque pays élabore et met en œuvre des stratégies nationales de développement durable qui reflètent des approches particulières du processus de développement. Le type de stratégie nationale de développement durable adopté par un pays dépend de la manière dont celui-ci envisage le concept de développement durable.

Toutefois, toute stratégie nationale de développement durable doit s'intégrer dans les processus budgétaires (l'obtention d'un appui financier), prendre en compte les différentes dimensions du développement durable (le développement est pluridimensionnel), s'inspirer des bonnes pratiques, faire participer l'ensemble des parties prenantes à tout le cycle stratégique (conception, mise en œuvre, suivi, évaluation) et décentraliser la mise en œuvre aux échelons infranationaux.

Pour préserver l'écosystème forestier, les collectivités autochtones et locales ont mis au point des techniques d'exploitation agricole assurant le maintien d'un couvert boisé. Leurs connaissances traditionnelles sont à prendre en considération lors de l'élaboration des stratégies locales de développement durable.

Exemple : Les forêts sacrées sont protégées par le savoir traditionnel. Il s'agit d'îlots de forêts naturelles qui sont gérés selon les lois édictées par les premiers habitants. Ces forêts, avec les pratiques qui s'y rattachent, sont considérées comme de véritables sanctuaires de la biodiversité végétale, animale et culturelle. Elles aident à protéger les écosystèmes ou les habitats particuliers et présentent ainsi des aspects positifs, susceptibles d'enrichir les politiques nationales en la matière.

SÉQUENCE 3

Les enjeux et perspectives du développement durable

Cette dernière séquence se focalise sur les enjeux et les perspectives du développement durable. Elle présente, également, le cadre opérationnel du programme de développement durable à l'horizon 2030.

1 Un regard global sur les objectifs de développement durable

Pour de nombreux auteurs, le nouveau programme des ODD, contrairement aux OMD, a une dimension globale et couvre l'ensemble des enjeux du développement, au Nord comme au Sud.

Le nouveau programme repose sur les OMD et cherche à parachever ce qui ne l'a pas été (des progrès inégaux, des OMD en suspens, notamment la santé maternelle, néonatale et infantile). Mais en termes de portée, il va plus loin que les OMD, c'est-à-dire au-delà de l'éradication de la pauvreté, de la promotion de la santé, de l'éducation, de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

D'ici 2030, l'intention annoncée est :

- d'éliminer la pauvreté et la faim partout dans le monde ;
- de combattre les inégalités et construire des sociétés pacifiques, justes et solidaires ;
- de protéger durablement la planète et ses ressources ;
- de créer les conditions d'une croissance économique soutenue et globale, s'inscrivant dans la durée, et d'une prospérité partagée.

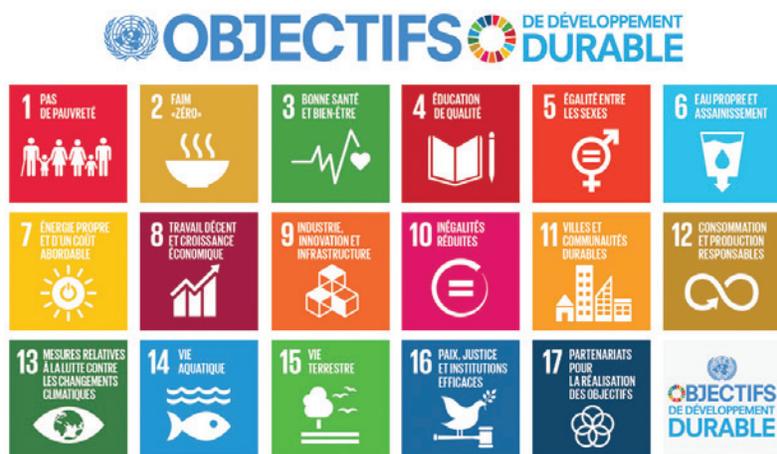
Pour atteindre les ODD, les défis et les perspectives sont immenses :

les défis : l'appauvrissement des ressources naturelles, les famines, les crises humanitaires, les conflits, la dégradation de l'environnement (sécheresses, inondations, changements climatiques, dégradations des sols et de la biodiversité) ;

les perspectives : le développement des technologies de l'information et de communication favorisant l'interconnectivité mondiale, ainsi que l'innovation scientifique et technologique dans divers domaines tels que la médecine et les énergies renouvelables.

2 La mise en œuvre du programme des objectifs de développement durable : les mécanismes et les acteurs

Le programme des ODD établit une vaste série d'objectifs d'ordre économique, social ou environnemental :



Chaque ODD compte, parmi ses cibles, des « moyens de mise en œuvre ».

- Le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, adopté en juillet 2015, vient préciser les cibles financières.
- Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable jouera un rôle central dans la conduite du suivi et de l'évaluation.
- Les gouvernements sont les premiers responsables du suivi et de l'évaluation aux échelons national, régional et mondial. Chaque pays est appelé à traduire les ODD au niveau national et à les articuler avec les différents dispositifs existants.
- Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 prévoit un mécanisme de suivi et d'examen à trois niveaux : national, régional et global :
 - au niveau national, les progrès réalisés par les États seront contenus dans des rapports nationaux ;
 - au niveau régional, les forums régionaux examineront le suivi des ODD par sous-régions.
- Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, créé en 2012, est chargé de l'examen consolidé de ces différents niveaux, intégrant également l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement.

Les ODD ont coïncidé avec un autre accord historique, conclu en 2015 lors de la Conférence de Paris sur les changements climatiques (COP21). La mise en œuvre des ODD, notamment celle du n° 13, « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions », devra également être cohérente avec l'Accord de Paris sur le climat.

- Les acteurs de la société civile occupent une place particulière dans la mise en œuvre du concept de développement durable. En effet, la mise en place des mécanismes de gouvernance efficaces, essentielle à la mise en œuvre des ODD, doit reposer sur une démarche participative :
 - *avec les pouvoirs publics*, en créant des espaces d'échange et de réflexion avec les autorités publiques.
Exemple : l'évaluation du niveau d'intégration des critères de développement durable dans les politiques publiques, dans les grands projets. Elle peut, également, participer à l'élaboration des textes par le biais des avis juridiques ;
 - *avec les entreprises et les industriels*. **Exemple** : la société civile peuvent évaluer le respect des normes sociales à travers la vérification de la réponse apportée par l'entreprise aux différents domaines du développement durable (dialogue et concertation, équité, conditions de travail) ;
 - *avec les communautés locales et autochtones*. **Exemple** : Pour accompagner les populations, la société civile peut participer au renforcement des capacités des communautés en les aidant à évaluer la mise en œuvre des politiques publiques en matière de développement durable. Elle peut également les accompagner dans les négociations des partenariats, la connaissance des marchés, l'élaboration des fiches de projet de développement durable.

Bibliographie

Ouvrages, articles, guides et rapports

- Allemand, Sylvain (2007). *Les paradoxes du développement durable*, Paris, Le Cavalier bleu.
- Allemand, Sylvain (2010). *Pourquoi le développement durable ?*, Paris, Belin.
- Assemblée générale des Nations Unies (2012). *L'avenir que nous voulons*, Résolution 66/288.
- Baddache, Farid (2004). *Entreprises et ONG face au développement durable : l'innovation par la coopération*, Paris, L'Harmattan.
- Berger, Arnaud, Christian de Perthuis et Nicolas Perin (2014). *Le développement durable : retenir l'essentiel*, Paris, Nathan, coll. « Repères pratiques ».
- Boulding, Kenneth (1996). « The economics of the coming Spaceship Earth », dans H. Jarrett (dir.), *Environmental Quality in a Growing Economy*, Baltimore, Resources for the Future/Johns Hopkins Press, p. 3-14.
- Bourg, Dominique et Roch Philippe (dir.) (2010). *Crise écologique, crise des valeurs ? Défis pour l'anthropologie et la spiritualité*, Genève, Labor et Fides.
- Brunel, Sylvie (2010). *Le développement durable*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je? ».
- Doti Sanou, Bruno (2014). *Politiques environnementales : traditions et coutumes en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan.
- Duclaux-Monteil Ott, Cécile (2013). *Exploitation forestière et droits des populations en Afrique centrale*, Paris, L'Harmattan.
- François, pape (2015). *Loué sois-tu : lettre encyclique Laudato Si' sur la sauvegarde de la maison commune*, Paris, Médiaspaul.
- Juhé-Beaulaton, Dominique (2010). *Forêts sacrées et sanctuaires boisés : des créations culturelles et biologiques (Burkina Faso, Togo, Bénin)*, Paris, Karthala.
- King, Brenda (2015). *Participation de la société civile à la mise en œuvre du programme pour l'après-2015*, Bruxelles, Comité économique et social européen.
- Lazzeri, Yvette et Emmanuelle Moustier (2008). *Le développement durable : du concept à la mesure*, Paris, L'Harmattan.
- Liaison énergie francophonie (2007). *Coopération décentralisée et développement durable*, LEF n° 77.
- Liaison énergie francophonie (2008). *Énergie et évaluation environnementale*, LEF n° 83.
- Liaison énergie francophonie (2015). *La RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) pour un développement minier durable en Afrique de l'Ouest*, LEF n° 99.
- Lovelock, James ([1967] 1993). *La terre est un être vivant : l'hypothèse Gaïa*, Paris, Flammarion.
- Malthus, Thomas Robert ([1798] 1992). *Essai sur le principe de la population*, Paris, Flammarion.
- Meadows, Donella, Denis Meadows et al. ([1972] 1973). *Halte à la croissance ? Rapport sur les limites de la croissance*, Paris, Fayard.
- PwC (2010). *Développement durable : aspects stratégiques et opérationnels*, Levallois, Francis Lefebvre.
- UICN, PNUE et WWF (1980). *Stratégie mondiale de la conservation : la conservation des ressources vivantes au service du développement durable*.

Villeneuve, Claude (1998). *Qui a peur de l'an 2000? Guide d'éducation à l'environnement pour le développement durable*, Sainte-Foy, Multimondes et UNESCO.

Villeneuve, Claude et Olivier Riffon (2017). *Grille d'analyse de développement durable*, <http://ecoconseil.uqac.ca/wp-content/uploads/2017/04/GADD_2017_04_03.xlsx>.

White, Lynn T. ([1967] 1984). *Les racines historiques de notre crise écologique*, Genève, IUED.

Sites Internet

Adéquations, <<http://www.adequations.org>>.

Association 4D, <<http://association4d.org>>.

Institut du développement durable et des relations internationales, <<http://www.iddri.org>>.

La Revue Durable.

M ta Terre, <<http://www.mtaterre.fr>>.

Nations Unies, <<http://www.un.org/fr>>.

ONU Environnement, <<https://www.unenvironment.org/fr>>.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, <<https://fr.unesco.org>>.

Organisation météorologique mondiale, <https://www.wmo.int/pages/index_fr.html>.

Organisation pour la coopération et le développement économiques, <<http://www.oecd.org/fr>>.

Sustainable Development Knowledge Platform, <<https://sustainabledevelopment.un.org>>.

Union internationale pour la conservation de la nature, <<https://www.iucn.org/fr>>.

Vedura, <<http://www.vedura.fr>>.